

nu 6855 - 2018 / 1 - ARV
du 9/03/18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Réf: F16026.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE :									
	N° 12 MAR 2018									
AFFECTÉ	Dir	CM Conseil Scienc.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE										
OBSERVATIONS	VM	15/03	BICPE							
	16/03	PL								

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU NOUVEL EXPLOITANT

Vous êtes un particulier

Civilité : Madame Monsieur

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale ou appellation commerciale : SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE

N° de Ridet N° RC N° RM : 0 202 978.001

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom de famille : VAILLANT Nom de naissance : _____

Prénom(s) : LOUIS-JACQUES

Qualité : DIRECTEUR GENERAL

Nationalité : FRANCAISE

Responsable de suivi du dossier (si différent du représentant légal) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom de famille : KROMOSENTONO Nom de naissance : _____

Prénom(s) : CHRISTOPHE

Fonction : RESPONSABLE DES CONTRATS

À joindre : *copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du signataire*

COORDONNEES DU NOUVEL EXPLOITANT

Adresse de correspondance : 15 RUE GUYNEMER

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : 412 Commune : NOUMEA CEDEX

Code postal et libellé : 98845 Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

Téléphone (fixe et/ou mobile) : 282316

Courriel : www.sic@sic.nc Fax : 284356

INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (1/2)

Désignation
STATION D'EPURATION KOTOLO

Localisation

Commune : NOUMEA

Adresse : 77 RUE AUGUSTE BENEBIG

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : X446500 - Y214544

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

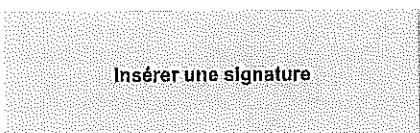
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

' INSTALLATION(S) CONCERNÉE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (2/2)

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées. Capacité 63 équivalent -habitation.	2753	D

' Date effective du changement d'exploitant (jj/mm/aaaa) : 01/06/2016

' Fait à <u>Nouméa</u>	, le (jj/mm/aaaa) <u>09/03/2018</u>
' Signature :	 <u>Waller</u>

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

Envoyer

' Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv-contact@province-sud.nc

province-sud.nc

Page 3 sur 4

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Pour les installations classées soumises à autorisation ou à autorisation simplifiée, un document attestant des capacités techniques et financières du nouvel exploitant
- Pour les installations classées énumérées dans la nomenclature visée à l'article 412-2 et indiquées en colonne de droite sous le sigle « GF », à l'exclusion des installations exploitées directement par des communes ou leurs groupements, un document attestant une garantie financière conforme aux exigences des articles 419-1 et suivants, aux fins de validation, conformément aux dispositions du III de l'article 419-3

Colonne
réservée à
l'administration

SITUATION AU RIDET

Le 8 mars 2018

SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE

BP 412
98845 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise	
Numéro RID	0 202 978
Désignation	SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE
Situation de l'établissement	
Sigle, Nom commercial	SIC
Forme juridique	Société anonyme d'économie mixte (SAEM)
Numéro RIDET	0 202 978.001
Enseigne	SIC
Adresse	15 rue Georges Guynemer Quartier Latin Nouméa
Activité principale exercée (APE)	Concourir au développement de la Nouvelle-Calédonie
Code APE*	68.20A Location de logements
Activités secondaires éventuelles	

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

1313103
OD/ML

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT,
Le premier décembre,

A Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 12 rue Georges Baudoux, au siège de la Société Civile Professionnelle ci-après dénommée,

Maître Charles CALVET,

Notaire soussigné, associé de la Société Civile Professionnelle « Jacqueline CALVET-LEQUES, Dominique BAUDET, Olivier DESOUTTER et Charles CALVET », titulaire d'un Office Notarial à Nouméa,

A reçu le présent acte authentique à la requête de :

Monsieur Louis-Jacques VAILLANT, demeurant professionnellement à NOUMÉA (98800), 15 rue Guynemer, Directeur Général de la « SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE », par abréviation « S.I.C. », société anonyme d'économie mixte au capital de douze milliards (12.000.000.000) de francs cfp, ayant son siège social à NOUMÉA (98800), 15 rue Guynemer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouméa, le 28 juillet 1988, sous le numéro B 202 978,

Lequel a, par ces présentes, déposé au notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang de minutes de l'Office notarial, à la date de ce jour, pour en suivre l'enregistrement et pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions, un extrait certifié conforme du procès-verbal de la 94^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE tenue le 17 octobre 2017.

Droit d'enregistrement payé sur place
Mois de Décembre 2017
versé
1000

Etant ici précisé qu'aux termes de la réunion susvisée, le Conseil d'Administration a décidé de conférer à Monsieur Louis-Jacques VAILLANT les pouvoirs suivants :

- Proposer au Conseil d'Administration les programmes d'activité annuels de la société, puis engager toutes études, faire toutes démarches ayant trait à l'exécution de ces programmes.
- Passer ou résilier tous traités, contrats et marchés ayant pour but de poursuivre la réalisation de ces programmes annuels ou entrant dans l'objet de la société.
- Effectuer ou résilier toutes acquisitions, tous échanges ou cessions de biens et droits immobiliers, toutes promesses de vente, pour des opérations n'excédant pas le seuil de soixante millions (60.000.000) de francs cfp et en rendre compte au plus proche Conseil d'Administration.
- Effectuer toutes acquisitions, tous échanges de biens et droits immobiliers ou de parts sociales sans limitation de montant dans le cadre du débouclage des opérations immobilières financées en défiscalisation.
- Signer tout acte contenant la transmission universelle de patrimoine au profit de la SIC dans le cadre du débouclage des opérations immobilières financées en défiscalisation et quel que soit le patrimoine de la société objet de la transmission.
- Effectuer ou résilier, d'une part, toutes acquisitions, tous échanges ou cessions de biens et droits immobiliers, toutes promesses de vente d'un montant supérieur à soixante millions (60.000.000) de francs cfp et, d'autre part, tous baux et locations, faire inscrire toutes hypothèques ou en donner mainlevées, lorsque ces opérations ont été préalablement décidées par le Conseil d'Administration.
- Réaliser des emprunts à long et à moyen terme aux conditions fixées pour chacun d'eux par le Conseil d'Administration, et prendre tous engagements en conséquence.
- Intenter et suivre toutes actions judiciaires et devant toutes juridictions.
- Poursuivre l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.
- Conformément aux dispositions en vigueur dans l'entreprise : recruter, décider des avancements, prendre les sanctions disciplinaires, licencier.
- Discuter et arrêter tous comptes, toucher les sommes dues à la société et payer celles qu'elle doit et en donner et recevoir toutes quittances et décharges.

[Handwritten signature]

- Faire ouvrir au nom de la société et faire fonctionner tous comptes de chèques, ainsi que tous comptes courants dans toutes banques, caisses publiques ou privées, déterminer toutes conditions de fonctionnement desdits comptes, déposer toutes sommes, titres et valeurs et en effectuer le retrait.
- Tirer, endosser, accepter toutes traites ou effets de commerce, accepter tous nantissements.
- Prendre en location tous coffres dans toutes banques, y effectuer et en retirer des dépôts.
- Régler l'emploi de tous les fonds disponibles.
- Effectuer toutes opérations postales, téléphoniques et télégraphiques au nom de la société.
- D'une façon générale, effectuer toutes opérations nécessaires au fonctionnement des services de la société, et assumer tous les pouvoirs spéciaux précédemment dévolus par le Conseil d'Administration aux prédécesseurs du déléguant.
- Subdéléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents de la société pour un ou plusieurs objets déterminés et même à titre permanent.
- Subdéléguer ses pouvoirs à un tiers pour un objet déterminé et une durée limitée.

L'extrait certifié conforme du procès-verbal de la 94^{ème} réunion du Conseil d'Administration dont s'agit ci-dessus figure en annexe 1.

DONT ACTE

Approuvé sans réserves ni
mot nul,

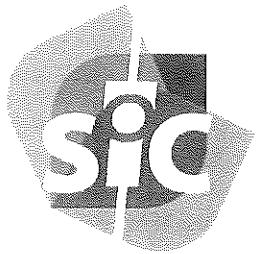
Rédigé sur trois pages.

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an susdits.

La lecture du présent acte prise en premier lieu par le comparant lui-même, lui a été donnée et sa signature recueillie par le notaire soussigné qui a signé le même jour.



D. Valla



Annexe à la minute
d'un acte reçu par le
notaire soussigné le
premier décembre
Deux mil *dix-sept*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la réunion du 94^{ème} CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SIC tenue le mardi 17 octobre 2017 à 14 heures

Objet : Mise à jour des délégations du Directeur général

Etaient présents :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| - M. Philippe MICHEL | - M. Pascal COEVOET |
| - M. Silipeleto MULIAKAAKA | - Mme Annie BEUSTES |
| - M. Philippe RENAULT | |
| - M. Denis BRUEL | |

Étaient représentés :

- Mme Nicole ROBINEAU représentée par M. Silipeleto MULIAKAAKA
- M. Yannick SLAMET représenté par M. Philippe MICHEL
- M. Philippe BAUDUIN représenté par M. Philippe RENAULT

Délibération n° 21/2017 :

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, réuni dans sa 94^{ème} séance du mardi 17 octobre 2017, décide de conférer les pouvoirs suivants au Directeur général Monsieur Louis-Jacques Vaillant, pour la durée de son mandat :

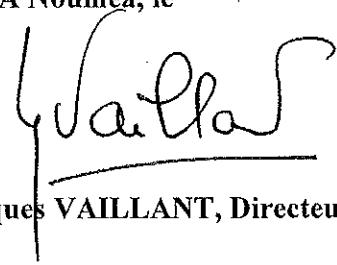
- Proposer au conseil d'administration les programmes d'activité annuels de la société, puis engager toutes études, faire toutes démarches ayant trait à l'exécution de ces programmes.
- Passer ou résilier tous traités, contrats et marchés ayant pour but de poursuivre la réalisation de ces programmes annuels ou entrant dans l'objet de la société.
- Effectuer ou résilier toutes acquisitions, tous échanges ou cessions de biens et droits immobiliers, toutes promesses de vente, pour des opérations n'excédant pas le seuil de 60 millions de francs CFP (60 000 000 F.CFP) et en rendre compte au plus proche Conseil d'administration.
- Effectuer toutes acquisitions, tous échanges de biens et droits immobiliers ou de parts sociales sans limitation de montant dans le cadre du débouclage des opérations immobilières financées en défiscalisation.
- Signer tout acte contenant la transmission universelle de patrimoine au profit de la SIC dans le cadre du débouclage des opérations immobilières financées en défiscalisation et quel que soit le patrimoine de la société objet de la transmission.
- Effectuer ou résilier, d'une part, toutes acquisitions, tous échanges ou cessions de biens et droits immobiliers, toutes promesses de vente d'un montant supérieur à 60 millions de francs CFP (60 000 000 F.CFP) et d'autre part tous baux et locations, faire inscrire toutes hypothèques ou en donner mainlevées, lorsque ces opérations ont été préalablement décidées par le Conseil d'administration.

Extrait d'un acte notarié payé sur place
Mardi 17 Décembre 2017
Ville de Nouméa

- Réaliser des emprunts à long et à moyen terme aux conditions fixées pour chacun d'eux par le Conseil d'administration, et prendre tous engagements en conséquence.
- Intenter et suivre toutes actions judiciaires et devant toutes juridictions.
- Poursuivre l'exécution des décisions du Conseil d'administration.
- Conformément aux dispositions en vigueur dans l'entreprise : recruter, décider des avancements, prendre les sanctions disciplinaires, licencier.
- Discuter et arrêter tous comptes, toucher les sommes dues à la société et payer celles qu'elle doit et en donner et recevoir toutes quittances et décharges.
- Faire ouvrir au nom de la société et faire fonctionner tous comptes de chèques, ainsi que tous comptes courants dans toutes banques, caisses publiques ou privées, déterminer toutes conditions de fonctionnement desdits comptes, déposer toutes sommes, titres et valeurs et en effectuer le retrait.
- Tirer, endosser, accepter toutes traites ou effets de commerce, accepter tous nantissements.
- Prendre en location tous coffres dans toutes banques, y effectuer et en retirer des dépôts.
- Régler l'emploi de tous les fonds disponibles.
- Effectuer toutes opérations postales, téléphoniques et télégraphiques au nom de la société.
- D'une façon générale, effectuer toutes opérations nécessaires au fonctionnement des services de la société, et assumer tous les pouvoirs spéciaux précédemment dévolus par le Conseil d'administration à ses prédécesseurs.
- Subdéléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents de la société pour un ou plusieurs objets déterminés et même à titre permanent.
- Subdéléguer ses pouvoirs à un tiers pour un objet déterminé et une durée limitée.

Pour copie conforme

A Nouméa, le 9 novembre 2017



Louis-Jacques VAILLANT, Directeur Général